COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 06 septembre 2023

DEL20230906_093

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 31 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32
Présents : 18 puis 19 à partir de 19h40
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (à partir de 19h40 et de la délibération DEL20230906_093), Ludovic WISZNIEWSKI, Anne-Marie LALLIARD ;
NANGY : Laurent FAVRE, Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : Isabelle ROGUET, Dominique BRAND ;
REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN ;
SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;
Pouvoirs :
Absents excusés avec procuration : Denise GÉRELLI-FORT, Billy MARQUET, Isabelle SAGE ;
Absents excusés : Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Valérie VACHOUX ;
Absents : Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Élise RIONDEL, Esther VACHOUX ;
Secrétaire de séance : Lucas PUGIN.

Mesdames Denise GÉRELLI-FORT et Isabelle SAGE, ainsi que Monsieur Billy MARQUET sont absents et excusés. Ils donnent respectivement pouvoir à Messieurs Lucas PUGIN et André PUGIN, ainsi qu'à Madame Stéphanie LE MOAL.
Madame Valérie VACHOUX et Messieurs Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, David DE VITO et Patrice DOMPMARTIN, sont absents et excusés.
Mesdames Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI et Élise RIONDEL, ainsi que Monsieur Esther VACHOUX sont absents.

DEL20230906_093 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU les délibérations du Conseil communautaire n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022 ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

- EST INFORMÉ des décisions suivantes prises depuis le 19 juin 2023 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2023-12	27/06/2023	Approbation de l'offre de la société "AQUA-TECHNIC" pour la mise en place d'un bac de rétention de récupération d'huiles à la déchèterie, d'un montant de 6 474,80 € Hors Taxes (HT), soit 7 122,28 € Toutes Taxes Comprises (TTC)	04/07/2023
DEC 2023-13	28/06/2023	Approbation de l'offre de la société "ANIM'NATURE" relative à la mise en place des fiches actions sur le site Espace Naturel Sensible (ENS) de la Plaine des Rocailles, pour un montant de 4 200 € TTC	04/07/2023
DEC 2023-14	18/07/2023	Approbation de l'offre de la société "GARAGE D'ALLONZIER" pour la réparation d'une benne à ordures ménagères d'un montant de 5 932,12 € HT, soit 7 118,54 € TTC	21/07/2023

Le Secrétaire de séance
Monsieur Lucas PUGIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/09/2023
Publié, le 12/09/2023